Image not found or type unknown

Arnaque d'un coffret manga à l'achat

Par **Leopauline**, le **05/03/2011** à **19:10**

Bonjour,

J'ai été victime d'une arnaque à l'achat, au magasin de manga "Japanim" de Lorient.

J'ai acheté un coffret où il est écrit qu'il contient les volumes 6 à 10 d'un manga. Or, lorsque j'ai ouvert le coffret, il ne contenait que le volume 10. En remarquant cela, j'ai cherché le ticket de caisse, que je ne trouve plus (sachant que je les range toujours sur le moment). Mais maintenant que j'y pense, je ne sais plus si il me l'a donné.

J'ai quand même contacté le vendeur, qui m'a dit que cela était normal et qu'à un prix pareil, il ne pouvait y avoir 4 tomes ! N'ayant pas fait attention au poids du coffret en magasin, je ne me suis pas posé la question.

Que dois-je faire pour faire valoir mes droits (remboursement ou réparation du préjudice) ?

P.S : Je rappel que la mention "Volumes 6 à 10" figure bien sur le coffret.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Par **Domil**, le **05/03/2011** à **20:30**

Vous avez payé comment ?

Par **Leopauline**, le **06/03/2011** à **11:08**

En espèces. Entre temps je me suis renseigné avec des amis qui vont souvent dans cette boutique et ils m'ont affirmé qu'ils ne donnent jamais de tickets de caisse.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés